

DPA – Bureau des parcours professionnels
des personnels d'encadrement,
d'inspection, de jeunesse et des sports

Rouen, le 13 mars 2024

Affaire suivie par :
MAXIME DESTOOP
Chef de bureau
Tél. 02 32 08 92 65

ELODIE LAMART
Secrétaire générale d'académie adjointe
Directrice des relations et des ressources humaines

JULIA DRELANGUE
Gestionnaire des personnels Jeunesse et
Sports
Tél. 02 32 08 91 71
Mél. dpa-personnels-jeunesse-et-sports@ac-normandie.fr

À

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académies,
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale du Calvados, de l'Eure, de la Manche,
de l'Orne et de la Seine-Maritime

Rectorat de la région académique
Normandie

Monsieur le délégué régional académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports,

Madame et messieurs les chefs de service
départementaux à la Jeunesse,
à l'engagement et au sport

Note de service

Objet : Promotion par liste d'aptitude aux corps des professeurs de sports (PS), des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (CTPS) et des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ)

Références :

- Décret N° 2004-272 du 24 mars 2004 relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs,
- Décret N° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport,
- Décret N° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse,
- BOENJS spécial N° 3 du 7 décembre 2023 relatif aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques,
- BOENJS n° 1 du 4 janvier 2024 relatif au déroulement des opérations de recrutement, mobilité et carrière des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé (BIATPSS).

La présente note a pour objet de préciser les conditions et modalités de promotion par la voie de la liste d'aptitude au corps des PS, CTPS et CEPJ au titre de l'année 2024.

Pour rappel, les lignes directrices de gestion ministérielles (LDG) fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours ainsi que les procédures applicables.

Les dispositions des LDG relatives à la promotion et à la valorisation des parcours des personnels techniques et pédagogiques sont reprises dans l'annexe 4 du BOEN spécial n° 3 du 7 décembre 2023 précité.

Conformément aux dispositions du statut général de la fonction publique, les deux critères à prendre en compte pour l'établissement des promotions sont la **valeur professionnelle** et les **acquis de l'expérience professionnelle**.

Ces promotions permettent par ailleurs d'identifier les viviers d'agents susceptibles de construire un parcours professionnel ascendant en termes de responsabilités.

1. Conditions de promouvabilité

Pour l'accès au corps des CTPS, PS et CEPJ par la voie de la liste d'aptitude, les conditions de promouvabilité sont rappelées utilement dans l'annexe C13P jointe à la présente note de service ainsi que dans les LDG publiées au BOENJS.

2. Constitution des dossiers et calendrier

Les candidats souhaitant se porter candidat sont invités à présenter leur candidature à l'aide de l'ensemble des documents suivants :

- annexe C2 – fiche individuelle de proposition,
- annexe C3 – rapport d'aptitude professionnelle,
- annexe C4 – rapport d'activité,
- annexe C6 – acte de candidature – LA des PTP.

Les dossiers de candidature doivent être adressés par courriel, sous couvert du supérieur hiérarchique à l'adresse dpa-personnels-jeunesse-et-sports@ac-normandie.fr **avant le 18 avril 2024.**

Je vous saurais gré de porter cette note de service à la connaissance des personnels placés sous votre autorité, en veillant particulièrement à l'information de ceux qui seraient absents.

Les services de gestion se tiennent à votre disposition pour vous apporter conseils et renseignements complémentaires si nécessaire.

Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

La secrétaire générale d'académie adjointe
Directrice des relations et des ressources humaines

Signé

Elodie LAMART

Annexes :

- Annexe C13P - Conditions de promouvabilité relatives à la LA des personnels techniques et pédagogiques
- Annexe C2 – Fiche individuelle de proposition
- Annexe C3 – Rapport d'aptitude professionnelle
- Annexe C4 – Rapport d'activité
- Annexe C6 – Acte de candidature – liste d'aptitude PTP